

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 126

Perpignan, le 17/03/2022

Objet : avis sur le dossier de déclaration d'extension de la ZAE St Charles – secteur Orline

Monsieur le Chef de Service,

Vous sollicitez l'avis de la CLE sur le dossier cité en objet.

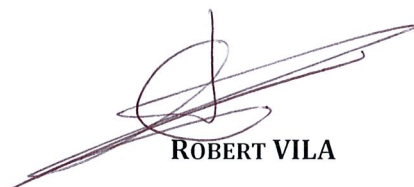
Au niveau **quantitatif**, le projet semble compatible avec le SAGE. J'attire l'attention du pétitionnaire sur l'importance, pour tout projet prévoyant une imperméabilisation des sols, de tenir compte de la disposition B.5.1 du SAGE : « Limiter l'imperméabilisation des sols et augmenter l'infiltration sur les zones aménagées ». Il s'agit de prévoir toutes les dispositions nécessaires pour réduire au minimum l'imperméabilisation : parkings perméables, noues d'infiltration etc.

Au niveau **qualitatif**, aucune remarque particulière n'est à signaler.

Au vu de ces éléments, mon avis sur ce dossier est **favorable**.

Veuillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA